

LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 mars 2009

Etaient présents : MM ou Mmes IBRES. CLAMENS. ABADIE. BAROU. MOLLIN. SOZZA. AGUILAR. AJAS. BONNIEU. DOUMENC. DUPONT. ESCUDIER. ETERNOT. FENIE. GAURE. GUERRIN. HUMBERT. LACASSAGNE. LE LAMER. ROUSSEL. VIOLA.

Etaient absents ou excusés : Mme LUBIN.

Représentés : Mme SERIEYS par Mme MOLLIN.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans observation.

Les questions suivantes ont été traitées :

1/ OUVERTURE DE CREDITS :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses aux articles suivants :

c/2111 – Acquisitions de terrains nus	+ 5.000,00 €
c/2183 – Matériels de bureau et informatique	+ 10.000,00 €
c/2184 – Mobilier	+ 1.500,00 €
c/2188 – Autres immobilisations corporelles	+ 3.000,00 €
c/2315/90302 – Travaux Bâtiments	+ 40.000,00 €
c/2315/90601 – Plaines de Jeux	+ 12.000,00 €
c/2315/90705 – Travaux Zone Industrielle	+ 4.500,00 €
c/2315/90901 – Aménagements Chem. Bretonne	+ 70.000,00 €
c/2315/90902 – Aménagements Imp. Tilleuls	+ 110.000,00 €.

2/ PLACEMENT DE FONDS :

L'Assemblée décide de placer l'intégralité de l'emprunt contracté en décembre 2008 d'un montant de 1.000.000 d'euros sur des comptes à terme pendant une durée de 11 mois au taux de 0,83 % en attendant des réponses aux questions qu'elle se pose quant à la suppression de la taxe professionnelle en 2010.

3/ CONVENTION PRESENCE VERTE :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec l'Association « Présence Verte » une convention de téléassistance des personnes afin d'apporter une amélioration des conditions de vie des bénéficiaires et de favoriser le maintien à domicile.

4/ VENTE DE TERRAIN :

L'Assemblée décide de vendre à Monsieur BERGOGLIO la parcelle cadastrée en section ZM n° 223, reliquat du déclassement de voirie de l'impasse du Vergnet au prix fixé de l'euro symbolique.

5/ SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

Le Conseil Municipal attribue à l'ACAB, à l'Association « Studio B » et au Bressols Aviron Club les subventions exceptionnelles respectives de 600 €, 1.000 € et 750 € pour les actions qu'ils mènent sur la Commune.

6/ INDEMNISATIONS DE SINISTRES :

Suite à l'accident du 20 juin 2007 de la benne à ordures ménagères, les dégâts sont indemnisés par le Groupama d'Oc pour un montant de 1.549,98 euros.

En remplacement d'un coffret électrique qui a été dérobé à la Salle Couturier, le Conseil Municipal accepte le remboursement de ce matériel par Monsieur GEORGE Frédéric, locataire de la salle, pour un montant de 190,55 euros.

7/ FIXATION DU PRIX DE VENTE DES COMPOSTEURS :

L'Assemblée fixe à 15 euros le prix de vente de composteur à l'Espace Propreté dans la limite d'un composteur par foyer.

8/ EXONERATION DE LA T.E.O.M. 2010 :

Le Conseil Municipal décide de renouveler pour l'année 2010 les exonérations accordées aux entreprises ne bénéficiant pas du service d'enlèvement des ordures ménagères et y ajoute l'atelier de Monsieur LINAS, situé au 12 chemin de Grenade.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.

Vu par Nous, Maire de Bressols, pour être publié conformément au Code Général des Collectivités Locales.

Bressols, le 16 mars 2009

Le Maire,